

LA RÉNOVATION URBAINE EN CHAMPAGNE - ARDENNE

En bref ...

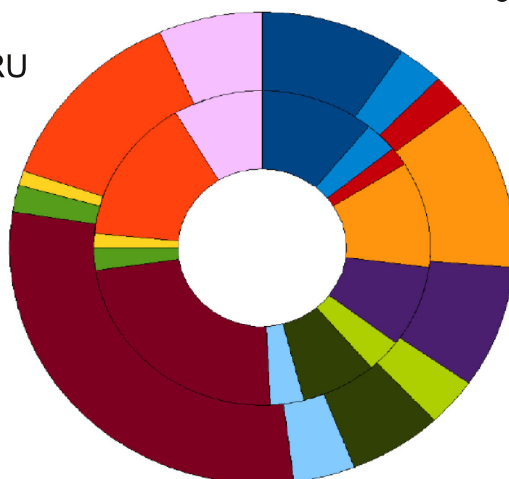
- 13 PRU
- 22 quartiers concernés
- 1,646 milliards d'€ d'investissement
- 423 millions d'€ de subventions ANRU
- 102 338 habitants concernés

Programme logements :

- 8 382 logements démolis
- 5 711 logements sociaux reconstruits
- 9 209 logements réhabilités
- 15 061 logements résidentialisés

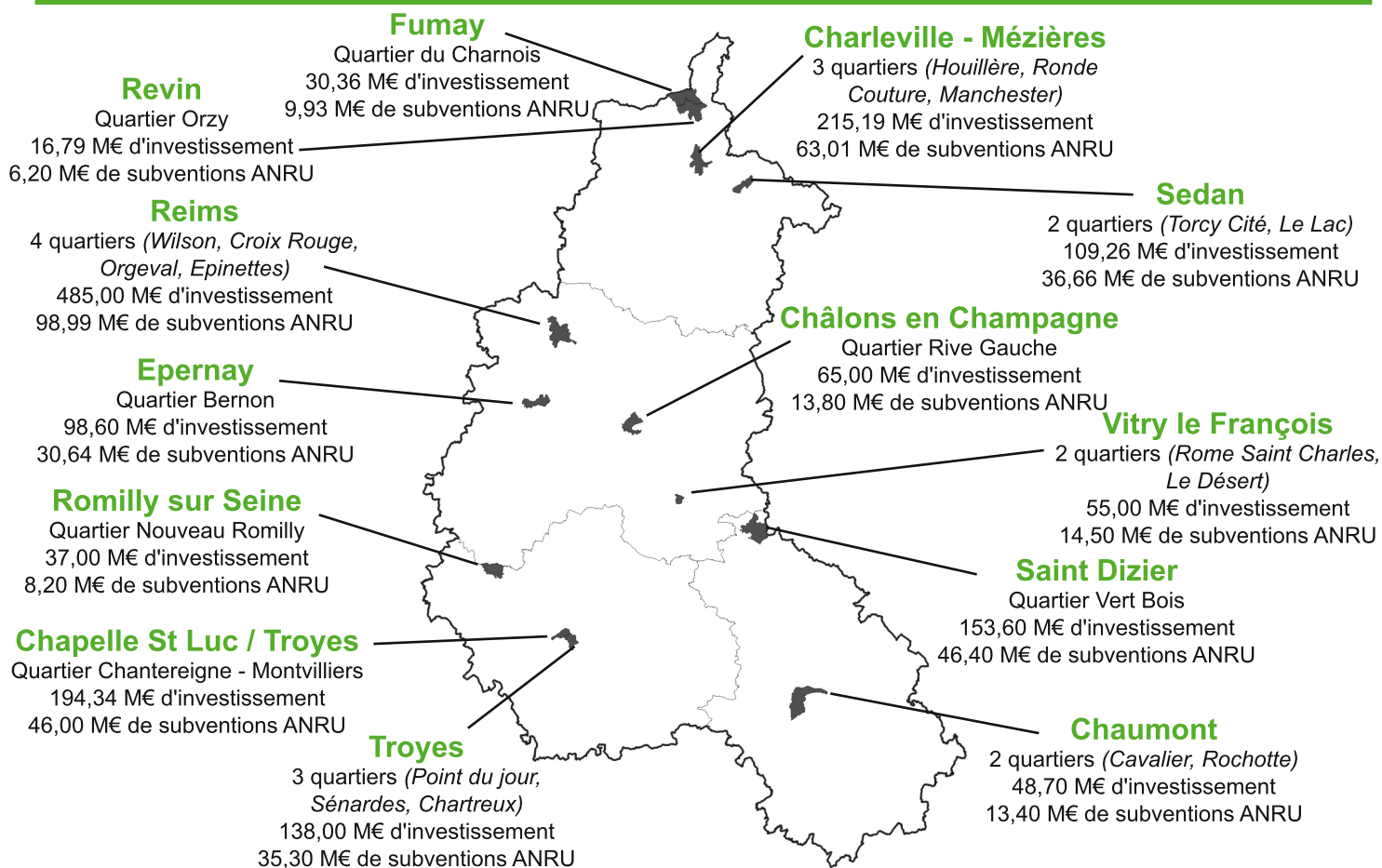
Répartition de l'investissement et de la subvention ANRU par projet

Cercle extérieur : Investissement total
Cercle intérieur : subvention ANRU



- Sedan
- Charleville
- Revin
- Fumay
- Reims
- Châlons
- Épernay
- Vitry
- Troyes
- La Chapelle-Saint-Luc
- Romilly
- Chaumont
- Saint-Dizier

Les PRU dans la région



La rénovation urbaine en Champagne Ardenne

Panorama des PRU

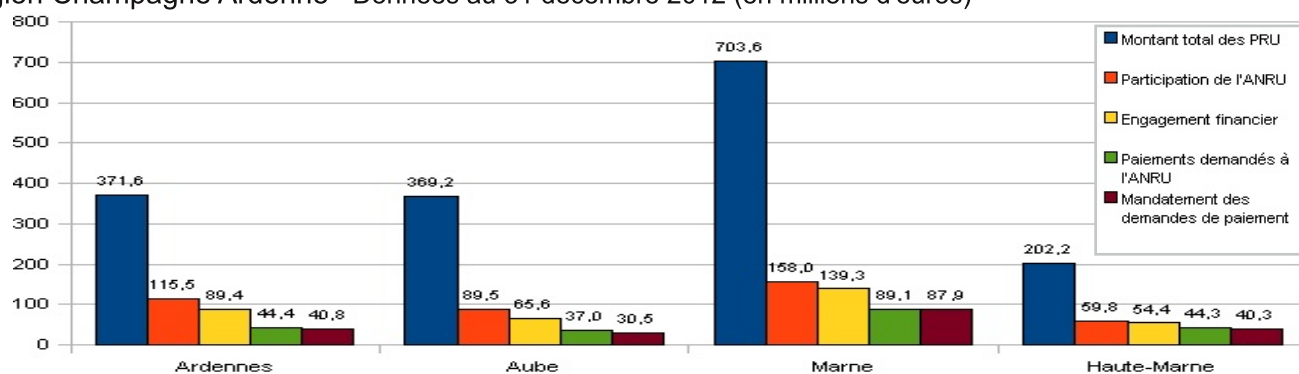
Décembre 2012

Avancement du Programme Régional de Rénovation Urbaine au 31/12/2012

Avancement financier

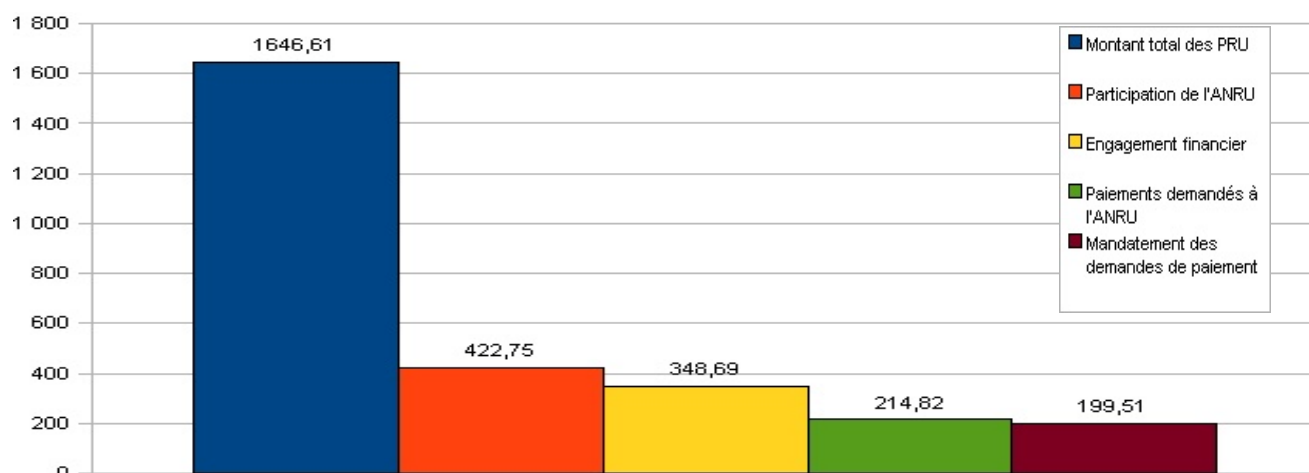
Avancement financier des Projets de rénovation Urbaine par département

Région Champagne Ardenne - Données au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)



Avancement financier des Projets de rénovation Urbaine

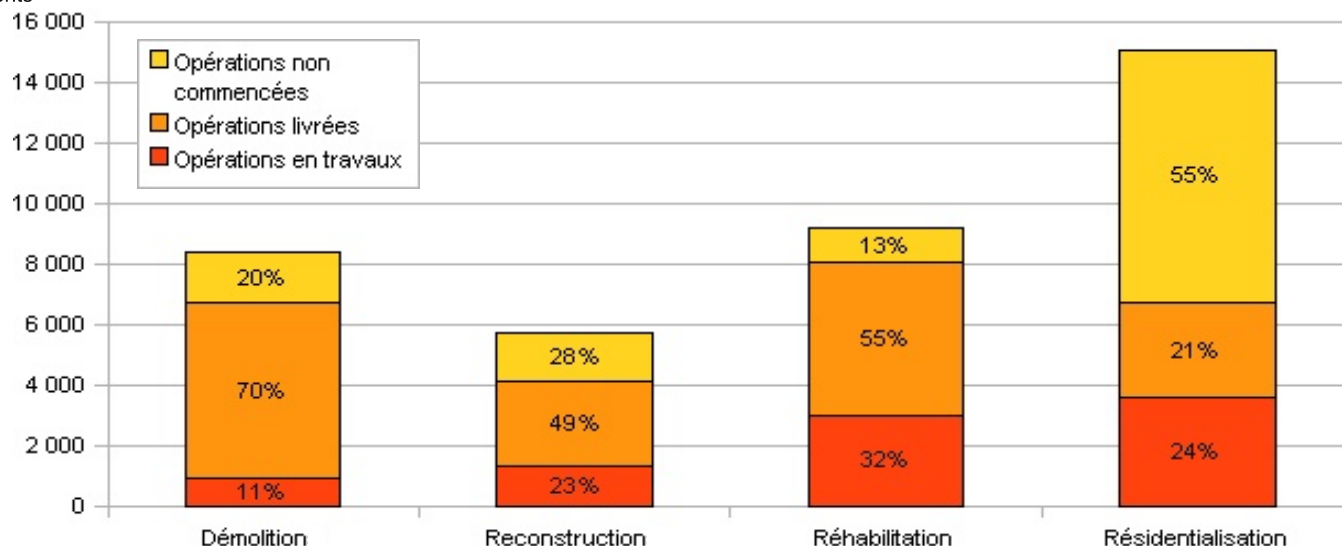
Région Champagne Ardenne - Données au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)



Avancement physique

Avancement global des opérations habitat au 31/12/2012

Nombre de logements



Les fiches de présentation des projets de rénovation urbaine

Une fiche par convention signée avec l'ANRU

Une présentation du projet dans toutes ses dimensions en 4 pages ou plus si le projet concerne plusieurs quartiers.

Un feuillet d'avancement physique, financier et social mis à jour chaque année.

Le contexte du projet

- Présentation de la situation du quartier dans la ville.
- Présentation des caractéristiques du quartier.
- Contextualisation par quelques données chiffrées :
 - population de l'unité urbaine / population du quartier (*source fiscale 2006*)
 - taux de logements sociaux (*Insee 2006*)
 - taux de chômage des 25-64 ans (*ANPE et source fiscale 2006*)
 - part de la population de moins de 25 ans (*Insee 2006*)
 - part de la population vivant dans un ménage à bas revenu (*source fiscale 2005*)
 - part de la population percevant le RSA (*nb d'allocataires (CAF 2009) / population (source fiscale 2006)*)
 - part de familles monoparentales (*Insee 2006*)

QUARTIER CHARNOIS - FUMAY (08160)
Requalifier le territoire de Fumay et mettre en valeur ses atouts

Contexte

Le quartier dans la commune :
Fumay est une cité ardennaise installée dans une boucle de la Meuse, dans un cadre naturel et paysager remarquable mais contraignant (enclavement, relief escarpé, PPRU), qui a subi de plein fouet la crise économique dès le début des années 1970. Le quartier du Charnois, construit dans les années 1960, se situe à l'écart de la ville entre la Meuse et les espaces boisés à forte pente de ses rives, à l'ouest et à l'extérieur de la boucle de la rivière où se biffait le centre ancien.

Les caractéristiques du quartier :
Le quartier relie d'anciennes cités ouvrières installées en bord de Meuse le long de la voie d'accès principal au centre ville, des logements HLM construits dans les années 1960 davantage sur les pentes, et des logements plus récents. La trame orthogonale du quartier s'appuie sur la Meuse et définit un alignement régulier du bâti. Les rues tracées dans la pente la plus forte offre des vues plongeant sur la Meuse. Le relief génère toutefois des dysfonctionnements d'usages et d'accessibilité, notamment aux abords des entrées (talus, escaliers, stationnement sauvage, domanialités...).

Commune : 3 894 habitants
22% de logements sociaux
20,1% de chômage

Quartier : 1 588 habitants
44,2% de logements sociaux
16,1% de chômage

Données sociales :

Quartier Charnois

La Rénovation Urbaine en Champagne-Ardenne
Panorama des PRU
Décembre 2011

La présentation du projet

- Présentation de l'historique et de l'état initial du quartier.
- présentation du projet urbain (objectifs, opérations majeures, programme)
- présentation des grandes lignes de conduite du projet
- Présentation du projet social (relogement, insertion, gestion urbaine de proximité)
- Présentation du projet dans le territoire

QUARTIER CHARNOIS - FUMAY (08160) Etat initial et objectifs du PRU

Historique
Le parc de logements a fait l'objet de réhabilitations partielles dans le cadre du Développement Social des Quartiers et les acteurs ont entrepris des travaux importants d'aménagement et d'équipements à la fin des années 1990, mais cela n'a pas suffi pour endiguer la baisse régulière de population du quartier. L'ensemble de la ville a fait l'objet d'une Opération de Renouvellement Urbain dès 2001, qui s'est poursuivie dans le PRU.

Etat initial
Malgré les réhabilitations des années 1990, le parc HLM du quartier présente une vacance importante. Le retrait du quartier par de perte démographique globale et la concentration du log rend pas attractif. Toutefois, les habitants, qui représentent 1/3 de la population du quartier, se disent attachés au quartier.

Les objectifs du PRU

- Rendre à ce quartier son attractivité
- Tourner la page d'un habitat collectif vertical et en bon de course pour le remplacer par un habitat mieux adapté
- Profiter de l'environnement naturel
- Donner une image positive de la commune et de la Vallée de la Meuse.

Le projet en bref :
Signature de la convention : 08/03/2007
Porteur de projet : Ville de Fumay
Principaux Maîtres d'ouvrage : Espaces Habitat (principalement), Habitat 08, ADOMA
Direction de projet : Chef de projet en charge Ville, sous l'autorité du DDES
OPCU : OPC pour les travaux, Ville
confiée à la DDT78
Urbanisme du projet : projet urbain élaboré par le cabinet E. Wilmar, mission d'AMO architecturale confiée au cabinet Alter Ego
Montant du projet TTC : 42 729 003 €
Base subventionnable : 40 538 032 €
Participation ANRU : 12 229 776 €

Le projet de Rénovation Urbaine

Le projet urbain

- Diversification de l'habitat et adaptation au site : petits collectifs le long de l'avenue de l'Europe, pavillonnaire à l'arrière, adaptation au relief pour faciliter l'accessibilité aux logements
- Reconstruction d'une partie du logement social en centre ville, dans les limites des disponibilités foncières.
- Reprise des dessertes internes et de l'entrée de quartier pour faciliter les cheminements
- Requalification de la liaison principale entre le quartier et le centre ville
- Aménagements des abords des commerces et activités de quartier pour en faciliter le fonctionnement

Le projet social

Une charte de rélogement a été signée en août 2008. La ville de Fumay s'est progressivement emparée de la question du rélogement et plus largement du peuplement. Une étude sur la dynamique de l'habitat a été lancée courant 2009, afin d'identifier le point d'équilibre.

Le département des Ardennes a mis en place un Plan Départemental d'insertion par l'emploi, qui a établi une méthode de calcul des objectifs par type d'opération, et prévoit un ratio de 10% des heures travaillées dans le cadre des clauses d'insertion pour les marchés de plus de 140 000 € (HT). Un comité de pilotage départemental a été mis en place pour suivre la mise en œuvre de ce plan.

Concernant la gestion urbaine de proximité, la convention a été signée fin 2010 et définit un nouveau programme d'actions. Le bilan 2007-2009 montre que le partenariat entre les acteurs présents sur le quartier fonctionne bien et que les actions de concertation avec les habitants du quartier ont été une réussite.

Le projet dans le territoire

- La commune de communes a engagé l'aménagement de 8 ha de terrain au dessus de la ZUS, pour étendre la zone d'activités existante. Les cellules d'accueil pour locaux artisanaux sont progressivement affectées à de nouvelles activités (2 cellules sur 4 sont occupées), ce qui participe dans une certaine mesure à l'attractivité économique du quartier.
- Le PRU s'intègre dans le projet de ville de Fumay, qui vise à la revalorisation touristique du centre ville et à l'amélioration de la qualité de vie de la population et qui passe par la requalification du centre ancien, et un programme important d'opérations de développement économique, touristique, sportif et culturel. L'attention porte sur la qualité du logement (du centre et du Charnois), sur les liaisons entre le quartier et le centre et sur la complémentarité entre le Charnois et le centre ancien (notamment en terme d'activités)

L'avancement du projet

Bilan de l'avancement financier (engagements / paiements)

Bilan de l'avancement physique du programme habitat (démolition / reconstruction / réhabilitation)

Bilan de l'avancement social (relogement, insertion)

Glossaire - Liens utiles

Glossaire

Les dispositifs successifs de la Politique de la Ville

HVS : Habitat et Vie Sociale : 1977 - 1981

DSQ : Développement Social des Quartiers : 1983 - 1989

DSU : Développement Social Urbain 1989 - 1992

Programmes territoriaux des Contrats de ville : 1992 - 2006

GPU : Grand Projet Urbain : 1992 - 1999

GPV : Grand Projet de Ville : 1999 - 2003

ORU : Opération de Renouvellement Urbain : 1999 - 2003

PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine : depuis 2003

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale : depuis 2007

Le Vocabulaire de la Rénovation Urbaine :

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

PRU : Projet de Rénovation Urbaine

AFL : Association Foncière Logement : financée par Action Logement (ancien 1% logement), elle a vocation à produire des logements locatifs à destination des salariés. Dans le cadre des PRU, des terrains lui sont cédés dans les quartiers traités, afin de diversifier l'offre de logements.

EPARECA : Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux.

GUP : Gestion Urbaine de Proximité - toute convention ANRU impose de signer une convention de gestion urbaine de proximité en vue de pérenniser les investissements réalisés.

MOUS : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale

OPCU : Responsable de l'Ordonnancement, de la Programmation, de la Coordination du projet Urbain (planning, alertes, pour toutes les échéances physiques et financières).

PLACI : PPlan Local d'Application de la Charte nationale d'Insertion par l'économie : Tout porteur de projet doit décliner localement la charte nationale, en fixant un objectif d'heures d'insertion à réaliser par famille d'opérations et / ou par maître d'ouvrage, en vue d'atteindre 5 % des heures travaillées en terme d'investissement et 1% des heures créées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ou du fonctionnement des équipements dédiées à l'insertion par l'activité économique.

ZUS : Zone Urbaine Sensible. Le PNRU concerne avant tout les quartiers situés en ZUS. Parmi celles-ci, certaines ont été identifiées comme prioritaires. Par ailleurs, la loi prévoit également la possibilité de définir un projet hors ZUS, sur les quartiers présentant des caractéristiques équivalentes.

Autres abréviations :

ACSé : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances

BBC : Bâtiment Basse Consommation

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

HQE : Haute Qualité Environnementale

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZFU : Zone Franche Urbaine

Liens utiles

<http://www.anru.fr>
<http://sig.ville.gouv.fr>

<http://insee.fr>
<http://www.onzus.fr/>